
Quand une réforme de programme se confronte à une réforme systémique du paysage de l'enseignement supérieur : le cas du cours " Projet de formation "

Véronique Leroy^{*†1,2}, Mikaël De Clercq^{*‡3}, and Mariane Frenay^{§4}

¹Université Catholique de Louvain (UCL) – Place de l'Université 1 - 1348 Louvain-La-Neuve, Belgique

²Ecole Normale Catholique du Brabant wallon (ENCBW) – Belgique

³UCLouvain - IPSY - Girsef – Belgique

⁴Université Catholique de Louvain – Belgique

Résumé

Dès 2010, la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'UCLouvain a établi le constat que la qualité de ses programmes de formation était appréciée des étudiant-e-s, mais que le profil de sortie n'était pas clairement explicité, ce qui conduisait à une vision de la formation trop parcellaire. Les étudiant-e-s n'avaient pas assez conscience de leurs compétences développées et ne pouvaient alors les valoriser pour débiter leur vie professionnelle. Ils avaient également une difficulté à comprendre finement les divers champs professionnels possibles (Frenay & Arnould, 2015). La faculté s'est alors engagée dans un processus collégial, participatif, piloté et légitimé de réforme de l'ensemble de ses programmes.

Un des objectifs prioritaires de cette réforme, pour le domaine des sciences psychologiques (Bachelier et Master), était de renforcer les activités qui permettent à l'étudiant-e (1) de questionner le développement de ses compétences dans son parcours de formation, (2) de renforcer les activités réalisées en partenariat avec les milieux professionnels. Il s'agissait donc de l'accompagner, dès le programme de Bachelier, dans la construction de son projet professionnel en lien avec son programme d'études en vue de sa réussite académique et de son insertion professionnelle future.

C'est dans cette visée que le cours Projet de formation a été intégré au programme du bachelier en sciences psychologiques dès la rentrée 2012 – 2013. Le dispositif pédagogique qui s'étend sur trois années, est construit autour de trois axes : la connaissance que l'étudiant-e a (1) de lui-même, (2) de son parcours de formation, (3) de la diversité du champ professionnel de la psychologie.

L'accompagnement de l'étudiant-e étant au cœur de la philosophie de ce cours, il ne comportait pas d'évaluation certificative au moment de sa création. A la place, l'étudiant-e construisait progressivement un portfolio et validait ce cours via une participation aux activités proposées.

*Intervenant

†Auteur correspondant: veronique.leroy@uclouvain.be

‡Auteur correspondant: mikael.declercq@uclouvain.be

§Auteur correspondant: mariane.frenay@uclouvain.be

En novembre 2013, le décret paysage est adopté en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui a entraîné un changement considérable de la coloration du cours Projet de formation. Notamment, ce décret implique que l'étudiant·e doit se voir attribuer une note pour chacun de ses quadrimestres de cours. Le scénario pédagogique qui proposait une " simple " validation du cours a dû trouver un équilibre pour maintenir sa philosophie (l'accompagnement de l'étudiant·e) tout en respectant les exigences du décret (notation des unités d'enseignement). La présentation à l'ABC-Day montrera comment ce cours, né d'une réforme de programme facultaire, a dû s'adapter aux contraintes d'une réforme systémique : le décret " Paysage ". Nous présenterons la dynamique collaborative adoptée pour y faire face et nous pointerons les indicateurs de l'efficacité des changements obtenus en partant de l'analyse des récoltes de données réalisées auprès des étudiant·e-s d'aujourd'hui et du début de la réforme.

Mots-Clés: réforme, accompagnement du changement, dispositif pédagogique